

Procès-verbal comité syndical

Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray

17 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le 17 mars à 18 heures, les représentants des Communautés de Communes du Pays de Bray constituant les membres du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray se sont réunis à la salle des fêtes de Fontaine-en-Bray, à la demande de Xavier LEFRANÇOIS, Président, sur convocation en date du 9 mars 2022.

Personnes présentes

Communauté de Communes de Londinières : Armelle BILOQUET (commune de Londinières), Jean-Paul MARTEL (commune de Croixdalle), Gilbert DEBURE (commune de Fresnoy-Folny), Sabine CAMENISCH (commune de Clais)

Communauté Bray Eawy : Arlette DUPUIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Hervé GUÉRARD (commune de Neuville-Ferrières), Xavier LEFRANÇOIS (commune de Neufchâtel-en-Bray), Alain LUCAS (commune de Saint-Hellier), Nathalie MICHAUT (commune de Bosc-Bérenger), Jacques VACHER (commune de La Crique), Fouad NAMMOUR (commune de Fontaine-en-Bray)

Communauté de Communes des 4 rivières : Karine BUQUET (commune de Croisy-sur-Andelle), Jean-Noël CANU (commune de Ferrières-en-Bray), Jean-Claude DELWARDE (commune de Hodeng-Hodenger), Odile DION (commune de la Bellière), Philippe DION (commune de Pommereux), Patrick FRERE (commune de Morville-sur-Andelle), Florence LEGENDRE (commune de Gournay-en-Bray), Bruno NOTTIAS (commune de Compainville), Sophie PETIT (commune de Dampierre-en-Bray), Eric PICARD (commune de Gournay-en-Bray), Jean-Marc GAILLON (commune de la Haye)

Assistaient également :

Personnes excusées

Joël DECOUDRE (Conseiller départemental), Sébastien JUMEL (Député), Catherine MORIN DESAILLY (Sénatrice), Annie VIDAL (Députée), Pascal MARTIN (Sénateur), Agnès CANAYER (Sénatrice), Philippe LEMERCIER (commune de Gournay-en-Bray), Hervé VASSARD (commune de Preuseville), Jean-François PAILLARD (commune de Bures-en-Bray), Laurent CARPENTIER (commune de Fresnoy-Folny), Nicolas BERTRAND (commune des Grandes Ventes), Alexandra DUNET (commune de Neufchâtel-en-Bray), Maryse DUVAL (commune de Saint-Saire), Karine HUNKELER (commune de Saint-Saëns), Clémence LEMONNIER (commune de Nesle-Hodeng), Isabelle BREQUIGNY (commune d'Argueil), Jean-Luc COSQUER (commune de Brémontier-Merval), Marie-France DEVILLERVAL (commune de Ferrières-en-Bray), Thomas HERMAND (commune de Serqueux)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 39

Délégués présents : 22

Délégués votants : 22

L'ordre du jour proposé :

- 1) Compte de gestion/compte administratif 2021
- 2) Budget 2022
- 3) Cotisations des EPCI
- 4) Tourisme
- 5) Mobilité Schéma Local de Déplacement
- 6) Renouvellement Ligne de trésorerie
- 7) Clé de répartition PETR/ADS
- 8) Questions diverses

Documents joints à l'invitation :

- Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes
- Note de présentation brève et synthétique du budget principal et des budgets annexes 2022
- Tableaux détaillés des comptes administratifs 2021 et du budget prévisionnel 2022
 - o Budget principal section de fonctionnement et section d'investissement
 - o Budget Annexe 1 Prestation de services – section de fonctionnement
 - o Budget annexe 2 ADS – section de fonctionnement et section d'investissement
- Schéma Local de déplacement – diagnostic et plan d'actions

Ouverture de séance

Monsieur LEFRANÇOIS remercie les délégués présents et présente la liste des personnes excusées. Il rappelle ensuite l'ordre du jour.

Monsieur LEFRANÇOIS remercie Monsieur NAMMOUR, maire de Fontaine-en-Bray pour son accueil à la salle des fêtes et lui donne la parole. Monsieur NAMMOUR présente sa commune en quelques mots.

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 février 2022

Monsieur LEFRANÇOIS demande aux délégués présents s'ils ont des remarques quant au procès-verbal du comité syndical du 17 février 2022. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Compte de gestion/compte administratif 2021

Monsieur LEFRANÇOIS donne la parole à Monsieur BORDONALI, qui accompagne le PETR dans la préparation budgétaire et à Madame GRINDEL. Ils présentent à deux voix la partie financière. Monsieur BORDONALI présente les chiffres et Madame GRINDEL fait le lien avec les actions menées.

1.1. Compte de gestion du budget principal

Monsieur BORDONALI présente les chiffres du compte de gestion et du compte administratif 2021 du budget principal :

	BP 2021		CA 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	68 320	147 616,31	85 261,54	79 197,57
Fonctionnement	1 018 425	1 018 425	711 681,78	592 237,59

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	78 252,31	-6 063,97	72 188,34
Fonctionnement	550 491,91	-119 444,19	431 047,22

Monsieur BORDONALI rappelle que les cotisations des communautés de communes ne couvrent pas toutes les dépenses. Il souligne que le PETR consomme les réserves mais en substance et en synthèse, les comptes vont bien. Les charges du personnel ont augmenté en 2021 du fait du recrutement d'une comptable, du recrutement d'un chargé de mission Projet Alimentaire Territorial et les augmentations des agents.

Monsieur LEFRANÇOIS attire l'attention des délégués à ce sujet. Les subventions liées à des appels à projet n'assurent pas d'assise à long terme.

Détail - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2021	Réalisé au 31/12/2021
	TOTAL DES DEPENSES	1 018 425,00 €	711 681,78 €
011	Charges à caractère général	268 162,00 €	120 996,50 €
012	Charges de personnel	493 573,00 €	443 872,83 €
65	Autres charges de gestion courante	31 269,00 €	31 095,47 €
66	Charges financières	2 500,00 €	1 970,10 €
67	Charges exceptionnelles	111 915,00 €	60 743,70 €
014	Atténuations de produits	0,00 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 006,00 €	53 003,18 €
022	Dépenses imprévues	58 000,00 €	- €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	1 018 425,00 €	711 681,78 €
	TOTAL DES RECETTES	1 018 425,00 €	592 237,59 €
13	Atténuations de charges	0,00 €	23 768,22 €
70	Produits du domaine et ventes	76 742,00 €	38 188,00 €
74	Dotations, subventions et participations	355 336,09 €	494 301,46 €
75	Produits de gestion courante	0,00 €	2,63 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	122,98 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 855,00 €	35 854,30 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	467 933,09 €	592 237,59 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	550 491,91 €	

Résultat de l'exercice :		-119 444,19 €
--------------------------	--	----------------------

Monsieur BORDONALI précise qu'il convient d'amortir la dépréciation des biens et des frais liés au SCoT, il s'agit de la principale raison d'amortissement.

Le résultat de fonctionnement reporté de 550 000 euros se réduit à 100 000 euros.

Détail - section d'investissement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2021	RAR 2021	Réalisé au 31/12/2021
	TOTAL DES DEPENSES	68 320,00 €	72 383,56 €	85 261,54 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €		- €
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	72 383,56 €	47 893,44 €
21	Immobilisations corporelles	28 700,00 €		1 513,80 €
23	Immobilisations en cours	- €		- €
27	Autres immobilisations financières	- €		- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 855,00 €		35 854,30 €
020	Dépenses imprévues	2 265,00 €		- €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	68 320,00 €	72 383,56 €	85 261,54 €
	TOTAL DES RECETTES	147 616,31 €	114 800,00 €	79 197,57 €
001	Solde d'exécution reporté	78 252,31 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 435,00 €		14 434,39 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €		- €
13	Subventions d'investissement	1 923,00 €	114 800,00 €	11 760,00 €
138	Autres subventions d'inv non transférables	- €		- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €		- €
45	Opérations pour compte de tiers			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 006,00 €		53 003,18 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	147 616,31 €		79 197,57 €

Solde d'exécution de la section d'investissement		42 416,44 €	-6 063,97 €
--	--	-------------	-------------

DELIBERATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-21 du CGCT ;

Considérant la nécessité d'adopter chaque année le compte de gestion de chaque budget. A ce titre, ce même compte fait suite à la clôture de l'exercice. Il est formalisé par le comptable public de référence. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **Une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- **Le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une **charge de fonction et une obligation d'ordre public**.

Considérant la concordance entre le compte de gestion 2021 afférent au budget principal et le compte administratif 2021 afférent au budget principal,

BP PETR	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	78 252,31		-6 063,97	72 188,34
Fonctionnement	550 491,91		-119 444,19	431 047,72

Après avoir délibéré, le compte de gestion 2021 du budget principal est adopté à l'unanimité par le Comité syndical.

1.2. *Compte de gestion du budget annexe prestations de services*

Monsieur BORDONALI présente les chiffres du compte de gestion et du compte administratif 2021 du budget annexe prestations de services :

	BP 2021		CA 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement				
Fonctionnement	148 665	148 665	53 025,14	87 694,86

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement			
Fonctionnement	- 34 669,72	34 669,72	0

Madame GRINDEL précise que les partenariats avec la Communauté de communes Inter Caux Vexin et le PETR du Grand Beauvaisis sont intégrés dans ce budget annexe.

Monsieur BORDONALI souligne que ce budget n'a pas de section d'investissement et qu'il n'a pas non plus de problème d'équilibre.

Détail - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2021	Réalisé au 31/12/2021
	TOTAL DES DEPENSES	148 665,00 €	53 025,14 €
011	Charges à caractère général	42 383,28 €	37 225,14 €
012	Charges de personnel	71 612,00 €	15 800,00 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €
66	Charges financières	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €
014	Atténuations de produits	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	113 995,28 €	53 025,14 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	34 669,72 €	- €
	TOTAL DES RECETTES	148 665,00 €	87 694,86 €
13	Atténuations de charges	- €	- €
70	Produits du domaine et ventes	33 550,00 €	30 325,92 €
74	Dotations, subventions et participations	3 200,00 €	3 200,00 €
75	Produits de gestion courante	- €	- €
77	Produits exceptionnels	111 915,00 €	54 168,94 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
	RECETTES DE L'EXERCICE	148 665,00 €	87 694,86 €

Résultat de l'exercice :	34 669,72 €
--------------------------	--------------------

DELIBERATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-21 du CGCT ;

Considérant la nécessité d'adopter chaque année le compte de gestion de chaque budget. A ce titre, ce même compte fait suite à la clôture de l'exercice. Il est formalisé par le comptable public de référence. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **Une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- **Le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une **charge de fonction et une obligation d'ordre public**.

Considérant la concordance entre le compte de gestion 2021 afférent au budget annexe prestations de service et le compte administratif 2021 afférent au budget annexe prestations de service.

Budget Prestations de services		Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement					
Fonctionnement		-34 669,72		34 669,72	0,00

Après avoir délibéré, le compte de gestion 2021 du budget annexe Prestation de Service est adopté à l'unanimité par le Comité syndical.

1.3. Compte de gestion du budget annexe ADS

Monsieur BORDONALI présente les chiffres du compte de gestion et du compte administratif 2021 du budget annexe ADS :

	BP 2021		CA 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	22 684	22 684	14 284,01	11 286,45
Fonctionnement	248 380	248 380	212 070,57	251 418,89

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	20 835,05	-3 000,56	17 834,49
Fonctionnement	-14 902,19	39 348,32	24 446,13

Monsieur BORDONALI précise que ce budget fonctionne à l'euro prêt, les communes ne paient pas plus que le coût de la prestation.

Détail - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2021	Réalisé au 31/12/2021
	TOTAL DES DEPENSES	248 380,00 €	212 070,57 €
011	Charges à caractère général	43 450,00 €	39 237,90 €
012	Charges de personnel	165 433,00 €	166 336,60 €
65	Autres charges de gestion courante	7 100,00 €	4 870,42 €
66	Charges financières	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €
014	Atténuations de produits	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 296,00 €	1 625,65 €
022	Dépenses imprévues	16 198,81 €	- €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	233 477,81 €	212 070,57 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	14 902,19 €	
	TOTAL DES RECETTES	248 380,00 €	251 418,89 €
13	Atténuations de charges		1 585,72 €
70	Produits du domaine et ventes		- €
74	Dotations, subventions et participations	248 380,00 €	249 832,71 €
75	Produits de gestion courante		0,46 €
77	Produits exceptionnels		- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	RECETTES DE L'EXERCICE	248 380,00 €	251 418,89 €

Résultat de l'exercice	39 348,32 €
------------------------	--------------------

Détail - section d'investissement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2021	Réalisé au 31/12/2021
	TOTAL DES DEPENSES	22 684,00 €	14 287,01 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	13 881,00 €	11 850,00 €
21	Immobilisations corporelles	7 200,00 €	2 437,01 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €
020	Dépenses imprévues	1 603,00 €	
Opération 15	Equipement ADS	- €	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	22 684,00 €	14 287,01 €
	TOTAL DES RECETTES	22 684,00 €	11 286,45 €
001	Solde d'exécution reporté	20 835,05 €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	220,95 €	220,80 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	9 440,00 €
138	Autres subventions d'inv non transférables	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 628,00 €	1 625,65 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	1 848,95 €	11 286,45 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement :		-3 000,56 €

DELIBERATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-21 du CGCT ;

Considérant la nécessité d'adopter chaque année le compte de gestion de chaque budget. A ce titre, ce même compte fait suite à la clôture de l'exercice. Il est formalisé par le comptable public de référence. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **Une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- **Le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une **charge de fonction et une obligation d'ordre public**.

Considérant la concordance entre le compte de gestion 2021 afférent au budget annexe ADS et le compte administratif 2021 afférent au budget ADS.

Budget ADS	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	20 835,05		-3 000,56	17 834,49
Fonctionnement	-14 902,19		39 348,32	24 446,13

Après avoir délibéré, le compte de gestion 2021 du budget annexe ADS est adopté à l'unanimité par le Comité syndical.

Monsieur le président remercie Madame GRINDEL pour le suivi des comptes et son travail.

1.4. Compte administratif du budget principal

Après la présentation des comptes administratifs par Monsieur BORDONALI et Madame GRINDEL, Monsieur LEFRANÇOIS quitte la salle et passe la parole à Madame DUPUIS, doyenne des délégués présents.

DELIBERATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Considérant l'avis du bureau syndical en date du 1er mars 2022.

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé au 31/12/2021
	TOTAL DES DEPENSES	711 681,78 €
011	Charges à caractère général	120 996,50 €
012	Charges de personnel	443 872,83 €
65	Autres charges de gestion courante	31 095,47 €
66	Charges financières	1 970,10 €
67	Charges exceptionnelles	60 743,70 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 003,18 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	711 681,78 €
	TOTAL DES RECETTES	592 237,59 €
13	Atténuations de charges	23 768,22 €
70	Produits du domaine et ventes	38 188,00 €
74	Dotations, subventions et participations	494 301,46 €
75	Produits de gestion courante	2,63 €
77	Produits exceptionnels	122,98 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 854,30 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	592 237,59 €

Vue d'ensemble - section d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé au 31/12/2021
	TOTAL DES DEPENSES	85 261,54 €
20	Immobilisations incorporelles	47 893,44 €
21	Immobilisations corporelles	1 513,80 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 854,30 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	85 261,54 €
	TOTAL DES RECETTES	79 197,57 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 434,39 €
13	Subventions d'investissement	11 760,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 003,18 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	79 197,57 €

Sous la présidence de Madame Arlette DUPUIS, Doyenne d'âge, le Comité Syndical approuve, à la majorité (le Président ne prend pas part au vote) le compte administratif 2021 relatif au budget principal par chapitre avec une présentation par fonction.

1.5. Compte administratif du budget annexe prestation de services

DELIBERATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Considérant l'avis du bureau syndical en date du 1er mars 2022 ;

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé au 31/12/2021
	TOTAL DES DEPENSES	53 025,14 €
011	Charges à caractère général	37 225,14 €
012	Charges de personnel	15 800,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	53 025,14 €
	TOTAL DES RECETTES	87 694,86 €
70	Produits du domaine et ventes	30 325,92 €
74	Dotations, subventions et participations	3 200,00 €
77	Produits exceptionnels	54 168,94 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	87 694,86 €

Sous la présidence de Madame Arlette DUPUIS, Doyenne d'âge, le Comité Syndical approuve, à la majorité (le Président ne prend pas part au vote) le compte administratif 2021 relatif au budget annexe prestations de services par chapitre avec une présentation par fonction.

1.6. Compte administratif du budget annexe ADS

DELIBERATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Considérant l'avis du bureau syndical en date du 1er mars 2022.

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé au 31/12/2021
TOTAL DES DEPENSES		212 070,57 €
011	Charges à caractère général	39 237,90 €
012	Charges de personnel	166 336,60 €
65	Autres charges de gestion courante	4 870,42 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 625,65 €
022	Dépenses imprévues	- €
DEPENSES DE L'EXERCICE		212 070,57 €
TOTAL DES RECETTES		251 418,89 €
13	Atténuations de charges	1 585,72 €
74	Dotations, subventions et participations	249 832,71 €
75	Produits de gestion courante	0,46 €
RECETTES DE L'EXERCICE		251 418,89 €

Vue d'ensemble - section d'investissement

Libellé	Réalisé au 31/12/2021
TOTAL DES DEPENSES	14 287,01 €
Immobilisations incorporelles	11 850,00 €
Immobilisations corporelles	2 437,01 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
Dépenses imprévues	
DEPENSES DE L'EXERCICE	14 287,01 €
TOTAL DES RECETTES	11 286,45 €
Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	220,80 €
Subventions d'investissement	9 440,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 625,65 €
RECETTES DE L'EXERCICE	11 286,45 €

Sous la présidence de Madame Arlette DUPUIS, Doyenne d'âge, le Comité Syndical approuve, à la majorité (le Président ne prend pas part au vote) le compte administratif 2021 relatif au budget annexe ADS par chapitre avec une présentation par fonction.

2. Budget 2022

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BORDONALI et à Madame GRINDEL pour la présentation des budgets de l'année 2022.

2.1. Budget principal

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Propositions 2022
	TOTAL DES DEPENSES	1 018 425,00 €	711 681,78 €	1 147 440,72 €
011	Charges à caractère général	268 162,00 €	120 996,50 €	433 632,72 €
012	Charges de personnel	493 573,00 €	443 872,83 €	516 257,00 €
65	Autres charges de gestion courante	31 269,00 €	31 095,47 €	61 798,00 €
66	Charges financières	2 500,00 €	1 970,10 €	2 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	111 915,00 €	60 743,70 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 006,00 €	53 003,18 €	58 253,00 €
022	Dépenses imprévues	58 000,00 €	- €	75 000,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	1 018 425,00 €	711 681,78 €	1 147 440,72 €
	TOTAL DES RECETTES	1 018 425,00 €	592 237,59 €	1 147 440,72 €
13	Atténuations de charges	0,00 €	23 768,22 €	- €
70	Produits du domaine et ventes	76 742,00 €	38 188,00 €	93 520,00 €
74	Dotations, subventions et participations	355 336,09 €	494 301,46 €	587 018,00 €
75	Produits de gestion courante	0,00 €	2,63 €	- €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	122,98 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 855,00 €	35 854,30 €	35 855,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	467 933,09 €	592 237,59 €	716 393,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	550 491,91 €		431 047,72 €

Détail par fonction / action - section de fonctionnement

Fonction / action	Dépenses	Recettes conventionnées	Recettes envisagées – non conventionnées / pm – non inscrites au budget
020 - Administration générale	823 799,72 €	020 – Administration générale 387 233 € 020 – Divers 329 160 €	Virement du BA1 Presta de services – excédent (sub Leader 2020-2021 65 000€)
020 - Divers	133 253 €		BA1 Presta de services LEADER 2023-2027
023 - Communication générale	6 000 €		LEADER 2023-2027 Aide préparatoire
33 - Tourisme et culture	8 050 €		
52 - Services à la population	7 558 €		
833 - Environnement	137 272 €		AMI Haies Région Normandie (10 000 €)
94 - Economie	31 508 €		
Excédent reporté			431 047,72 €
Total général	1 147 440,72 €		1 147 440,72 €

Monsieur BORDONALI souligne que le principe de sécurité budgétaire est totalement respecté. Les subventions sont mentionnées en recette uniquement si le PETR détient la convention de financement. Les autres subventions sont mentionnées dans le diaporama pour information.

Vue d'ensemble - section d'investissement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Propositions 2022	Propositions 2022 BP et RAR
	TOTAL DES DEPENSES	68 320,00 €	85 261,54 €	198 750,78 €	271 134,34 €
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	47 893,44 €	21 500,00 €	93 883,56 €
21	Immobilisations corporelles	28 700,00 €	1 513,80 €	134 295,78 €	134 295,78 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 855,00 €	35 854,30 €	35 855,00 €	35 855,00 €
020	Dépenses imprévues	2 265,00 €	- €	7 100,00 €	7 100,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	68 320,00 €	85 261,54 €	198 750,78 €	271 134,34 €
	TOTAL DES RECETTES	147 616,31 €	79 197,57 €	156 334,34 €	271 134,34 €
001	Solde d'exécution reporté	78 252,31 €		72 188,34 €	72 188,34 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 435,00 €	14 434,39 €	25 893,00 €	25 893,00 €
13	Subventions d'investissement	1 923,00 €	11 760,00 €	- €	114 800,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 006,00 €	53 003,18 €	58 253,00 €	58 253,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	147 616,31 €	79 197,57 €	84 146,00 €	198 946,00 €
021	Virement de la Section de Fonctionnement	- €	- €	- €	

Monsieur BORDONALI précise que les écritures d'amortissements concernent l'informatique, les licences informatiques et le SCoT.

Détail par fonction / action - section d'investissement

Fonction / action	RAR Dépenses	Dépenses	RAR Recettes	Recettes
020 - Administration générale		135 795,78€		84 146 €
020 - Divers		42 955 €		
824 - Projet global de territoire	72 383,56 €	20 000 €	114 800 €	
<i>Excédent reporté</i>				72 188,34 €
Total général	72 383,56 €	198 750,78 €	114 800 €	156 334,34€
	271 134,34 €		271 134,34 €	

Madame GRINDEL précise que la fonction 824 concerne le SCoT. L'arrêt du SCoT est prévu en septembre 2022.

DELIBERATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu la délibération D861 du 17 février 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant l'avis du bureau syndical du 1^{er} mars 2022.

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2022
	TOTAL DES DEPENSES	1 147 440,72 €
011	Charges à caractère général	433 632,72 €
012	Charges de personnel	516 257,00 €
65	Autres charges de gestion courante	61 798,00 €
66	Charges financières	2 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €
014	Atténuations de produits	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 253,00 €
022	Dépenses imprévues	75 000,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	1 147 440,72 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
002	Résultat de fonctionnement reporté	
	TOTAL DES RECETTES	1 147 440,72 €
13	Atténuations de charges	- €
70	Produits du domaine et ventes	93 520,00 €
74	Dotations, subventions et participations	587 018,00 €
75	Produits de gestion courante	- €
77	Produits exceptionnels	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 855,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	716 393,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	431 047,72 €

Vue d'ensemble - section d'investissement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2022	BP et RAR 2022
	TOTAL DES DEPENSES	198 750,78 €	271 134,34
20	Immobilisations incorporelles	21 500,00 €	93 883,56
21	Immobilisations corporelles	134 296,78 €	134 296,78
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 854,00 €	35 854,00
020	Dépenses imprévues	7 100,00 €	7 100,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	198 750,78 €	271 134,34
	TOTAL DES RECETTES	156 334,34 €	271 134,34
001	Solde d'exécution reporté	72 188,34 €	72 188,34
			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 893,00 €	25 893,00
13	Subventions d'investissement	- €	114 800,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 253,00 €	58 253,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	84 146,00 €	198 946,00

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le budget principal PETR par chapitre avec une présentation par fonctions.

2.2. Budget annexe prestations de services

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Propositions 2022
	TOTAL DES DEPENSES	148 665,00 €	53 025,14 €	75 300,00 €
011	Charges à caractère général	42 383,28 €	37 225,14 €	17 000,00 €
012	Charges de personnel	71 612,00 €	15 800,00 €	58 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €
66	Charges financières	- €	- €	
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	
014	Atténuations de produits	- €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	
022	Dépenses imprévues	- €	- €	
	DEPENSES DE L'EXERCICE	113 995,28 €	53 025,14 €	75 300,00 €
023	Virement à la section d'investissement			
002	Résultat de fonctionnement reporté	34 669,72 €	- €	
	TOTAL DES RECETTES	148 665,00 €	87 694,86 €	75 300,00 €
13	Atténuations de charges	- €	- €	
70	Produits du domaine et ventes	33 550,00 €	30 325,92 €	44 800,00 €
74	Dotations, subventions et participations	3 200,00 €	3 200,00 €	- €
75	Produits de gestion courante	- €	- €	30 500,00 €
77	Produits exceptionnels	111 915,00 €	54 168,94 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	
	RECETTES DE L'EXERCICE	148 665,00 €	87 694,86 €	75 300,00 €

Madame GRINDEL précise que les dépenses de fonctionnement correspondent au coût du poste de chargé de mission coopération cofinancé par le PETR du Grand Beauvaisis et les fonds Leader (en attente de convention). Ce budget n'a pas de section d'investissement.

Détail par fonction / action - section de fonctionnement

Fonction / action		Dépenses	Recettes	Recettes envisagées – non conventionnées / pm – non inscrites au budget
824 - Projet global de territoire	Partenariat GB	59 500 €	29 000 €	<i>sub Leader Coopération 2020-2021 65 000€</i>
	LEADER CCICV	15 800 €	15 800 €	<i>sub Leader Coopération 2022</i>
Virement BP / BA			30 500 €	<i>Contribution CCICV LEADER 2023-2027</i>
<u>Déficit/ excédent reporté</u>		=	=	
Total général		75 300 €	75 300 €	

DELIBERATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu la délibération D861 du 17 février 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant l'avis du bureau syndical du 1^{er} mars 2022.

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2022
	TOTAL DES DEPENSES	75 300,00 €
011	Charges à caractère général	17 000,00 €
012	Charges de personnel	58 300,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	75 300,00 €
	TOTAL DES RECETTES	75 300,00 €
70	Produits du domaine et ventes	44 800,00 €
75	Produits de gestion courante	30 500,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	75 300,00 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le budget annexe prestations de services par chapitre avec une présentation par fonctions.

2.3. Budget annexe ADS

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Propositions 2022
	TOTAL DES DEPENSES	248 380,00 €	212 070,57 €	297 956,13 €
011	Charges à caractère général	43 450,00 €	39 237,90 €	43 300,00 €
012	Charges de personnel	165 433,00 €	166 336,60 €	229 542,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 100,00 €	4 870,42 €	7 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 296,00 €	1 625,65 €	7 614,00 €
022	Dépenses imprévues	16 198,81 €	- €	10 000,13 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	233 477,81 €	212 070,57 €	297 956,13 €
023	Virement à la section d'investissement			
002	Résultat de fonctionnement reporté	14 902,19 €		
	TOTAL DES RECETTES	248 380,00 €	251 418,89 €	297 956,13 €
13	Atténuations de charges		1 585,72 €	
74	Dotations, subventions et participations	248 380,00 €	249 832,71 €	268 790,00 €
75	Produits de gestion courante		0,46 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			4 720,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	248 380,00 €	251 418,89 €	273 510,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €		24 446,13 €

Vue d'ensemble - section d'investissement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Propositions 2022
	TOTAL DES DEPENSES	22 684,00 €	14 287,01 €	28 676,49 €
20	Immobilisations incorporelles	13 881,00 €	11 850,00 €	12 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	7 200,00 €	2 437,01 €	10 159,76 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	4 720,00 €
020	Dépenses imprévues	1 603,00 €		1 796,73 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	22 684,00 €	14 287,01 €	28 676,49 €
	TOTAL DES RECETTES	22 684,00 €	11 286,45 €	28 676,49 €
001	Solde d'exécution reporté	20 835,05 €	- €	17 834,49 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	220,95 €	220,80 €	3 228,00 €
13	Subventions d'investissement	- €	9 440,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 628,00 €	1 625,65 €	7 614,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	1 848,95 €	11 286,45 €	10 842,00 €
021	Virement de la SF	- €	- €	

Détail par fonction

Fonctionnement	Fonction / action	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	020 - Administration générale	280 342 €	273 510 €
	020 - Divers	17 614,13 €	
	<i>Excédent reporté</i>		24 446,13 €
	Total	297 956,13 €	297 956,13 €
	Section d'investissement	020 - Administration générale	22 016,49 €
020 - Divers		6 660 €	3 228 €
<i>Excédent reporté</i>			17 834,49 €
Total		28 676,49 €	28 676,49 €

DELIBERATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat

d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu la délibération D861 du 17 février 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant l'avis du bureau syndical du 1^{er} mars 2022.

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2022
	TOTAL DES DEPENSES	297 956,13 €
011	Charges à caractère général	43 300,00 €
012	Charges de personnel	229 542,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 614,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000,13 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	297 956,13 €
	TOTAL DES RECETTES	297 956,13 €
74	Dotations, subventions et participations	268 790,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 720,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	273 510,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	24 446,13 €

Vue d'ensemble - section d'investissement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2022
	TOTAL DES DEPENSES	28 676,49 €
20	Immobilisations incorporelles	12 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 016,49 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 720,00 €
020	Dépenses imprévues	1 940,00 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	28 676,49 €
	TOTAL DES RECETTES	28 676,49 €
001	Solde d'exécution reporté	17 834,49 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 228,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 614,00 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	10 842,00 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le budget annexe ADS par chapitre avec une présentation par fonctions.

Synthèse générale des budgets 2022

Section	Budget	Dépenses		Recettes	
		RAR	BP 2022	RAR	BP 2022
Section de fonctionnement	Budget principal		1 147 440,72 €		1 147 440,72 €
	BA1		75 300 €		75 300 €
	BA2 ADS		297 956,13 €		297 956,13 €
	<i>total</i>		<i>1 520 696,85 €</i>		<i>1 520 696,85 €</i>
Section d'investissement	Budget principal	72 383,56 €	198 750,78 €	114 800 €	156 334,34 €
	BA2ADS		28 676,49 €		28 676,49 €
	<i>total</i>	<i>72 383,56 €</i>	<i>227 427,27 €</i>	<i>114 800 €</i>	<i>185 010,83 €</i>
Total		72 383,56 €	1 748 124,12 €	114 800 €	1 705 707,68 €
Total général			1 820 507,68 €		1 820 507,68 €

Monsieur LEFRANÇOIS remercie Monsieur BORDONALI et Madame GRINDEL pour cette présentation synthétique et rapide. Il précise aux délégués présents que cela représente beaucoup d'heures de travail. Les choses vont évoluer et des choix seront à faire. Les prestations du PETR sont une réelle chance pour les communes et le territoire. Il souligne l'importance des fonds Leader, car sans ceux-ci, le PETR ne pourrait pas exister. Il conclut en soulignant le bon bilan 2021, les projets intéressants pour 2022 et la nécessité de faire des choix pour 2023.

Monsieur LEFRANÇOIS remercie et salut Monsieur BORDONALI.

3. Cotisations des EPCI

Monsieur le président donne la parole à Madame GRINDEL. Elle précise que l'action du PETR est soutenue par les cotisations des communautés de communes membres. Le calcul de la cotisation annuelle des communautés de communes est établi en euro moyen par habitant, validée au moment du vote du budget par le comité syndical. Elle est ensuite précisée pour chaque communauté de communes en fonction du nombre d'habitants et de son potentiel fiscal.

Pour l'année 2022, il est proposé de **maintenir la cotisation à la hauteur de celle de 2021, soit 4,33 €** par habitant en moyenne et d'ajouter, comme discuté entre les présidents des communautés de communes et du PETR une **contribution pour travailler sur la mobilité**, selon la même répartition (population / potentiel fiscal) que la cotisation.

Les tableaux suivants présentent le détail du calcul par communauté de communes :

Cotisation 4,33 € en moyenne par habitant			
CdC	Pop. CDC (chiffres 2021)	Potentiel fiscal de la CDC (chiffres 2021)	Cotisation
CC4R	31 321	4 746 378	141 986,01 €
CCL	5 661	942 530	26 985,85 €
CBE	26 477	3 102 325	105 805,61 €
TOTAL	63 459	8 791 233	274 777,47 €

Contribution mobilité (0,5 ETP CM)			
CdC	Pop. CDC (chiffres 2021)	Potentiel fiscal de la CDC (chiffres 2021)	Contribution
CC4R	31 321	4 746 378	9 573,31 €
CCL	5 661	942 530	1 819,50 €
CBE	26 477	3 102 325	7 133,87 €
TOTAL	63 459	8 791 233	18 526,68 €

Monsieur LEFRANÇOIS souligne que le thème de la mobilité est enjeu de secteur important en ce moment, que beaucoup de choses sont à mettre en place et qu'il faut essayer de changer les mentalités.

Monsieur PICARD rappelle que les élus avaient souhaité une hausse régulière des cotisations de 3%. En 2022, une pause sera faite. Par cette contribution particulière la mobilité, les communautés de communes financent la moitié du poste de chargé de mission mobilité ainsi mutualisé au sein du PETR. Il est intéressant de garder l'échelle du territoire de PETR pour un travail cohérent sur le thème de la mobilité. Pour cette somme, les communautés de communes n'auraient pas pu embaucher leur chargé de mission.

DELIBERATION :

Vu les statuts du PETR approuvés par arrêté préfectoral du 3 février 2017 et son article 15 relatifs aux ressources

Considérant l'impulsion d'un travail collectif, à l'échelle du Pays de Bray sur la mobilité par le PETR

Monsieur le président propose de ne pas appliquer l'augmentation habituelle de 3% à la cotisation des communautés de communes pour l'année 2021 et de maintenir la cotisation à 4,33 € en moyenne par habitant à l'échelle du territoire. La cotisation est ensuite précisée pour

chaque communauté de communes en fonction du nombre d'habitants et de son potentiel fiscal.

Il expose ensuite qu'il est proposé une participation des communautés de communes pour travailler collectivement et en appui aux communautés de communes sur le volet mobilité. La participation des communautés de communes correspond à l'équivalent de la prise en charge de 50% du coût du chargé de mission mobilité.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- *Stabiliser la cotisation annuelle des communautés de communes par rapport à 2021*
- *Fixer la cotisation annuelle à 4,33 € en moyenne par habitant à l'échelle du Pays de Bray, à répartir selon la population et le potentiel fiscal de chaque communauté de communes*
- *Solliciter une participation pour le travail sur la mobilité pour un montant total de 18 526,68 € à répartir selon la même clé (population / potentiel fiscal) par communauté de communes*

4. Tourisme

Monsieur le président donne la parole à Madame GRINDEL.

Depuis quelques années, le PETR, en collaboration avec les communautés de communes et les offices de tourisme (OT), travaille sur une structuration des différents acteurs qui œuvrent pour la promotion du tourisme sur le territoire notamment en œuvrant pour une stratégie touristique commune pour tout le territoire.

Les études sur la promotion touristique du territoire et l'analyse juridique et financière ont montré que le territoire bénéficie d'un potentiel varié (nature, culture et patrimoine) mais qu'il faut travailler sur une stratégie commune et mutualiser les forces afin d'œuvrer pour la promotion touristique du territoire.

L'analyse juridique et financière a mis en évidence les outils potentiels à mobiliser pour ce travail commun, avec les avantages et inconvénients de chaque hypothèse identifiée (structuration sous forme associative, EPIC, partenariat sous forme de conventions).

La disparité des organisations, des moyens alloués et disponibles ainsi que du champ d'intervention complexifient la manière d'envisager la mutualisation des travaux, sans générer de coût supplémentaire.

Un travail complémentaire de mise en miroir des différents éléments budgétaires des OT a permis de confirmer ces éléments.

Le comité directoire du tourisme réuni le 25 février s'est accordé sur l'intérêt de travailler conjointement sur des projets, à l'instar du guide touristique. Ce travail en commun présente les avantages suivants :

- Mener des projets à dimension Pays

- Poursuivre l'interconnaissance et construire progressivement une vision partagée des actions à mettre en place.

Si l'intérêt de structurer la promotion du tourisme à l'échelle du Pays de Bray semble une perspective pertinente, le comité directeur s'accorde sur le fait qu'il convient de travailler ensemble pour envisager de manière progressive ce type d'organisation, du fait des disparités existantes. Il convient donc de poursuivre les travaux du comité directeur piloté par le PETR, dans un climat de confiance mutuelle et de partage pour porter des projets communs.

L'objectif partagé est bien de développer l'attractivité touristique du Pays de Bray, de lui permettre d'être davantage connu et de rayonner en vue de capter des touristes au-delà d'une ou deux nuitées.

Monsieur LEFRANÇOIS souligne que le guide touristique du Pays de Bray est paru et a du succès.

Les délégués n'ont pas de question sur ce point.

5. Mobilité - Schéma Local de Déplacement

Monsieur LEFRANÇOIS donne la parole à Madame GRINDEL pour la présentation de ce point. Elle rappelle que le diagnostic et le plan d'actions ont été envoyés avec l'invitation.

Le Schéma Local de Déplacement (SLD) engagé en parallèle du SCoT a été finalisé par le comité de pilotage en charge de son suivi.

Le schéma local de déplacement du Pays de Bray pose un diagnostic, propose des actions de mobilité sur le territoire du Pays de Bray. Il a dans ce cadre permis d'alimenter les travaux du SCoT, de préciser les attentes pour un axe spécifique sur la mobilité dans le SCoT compte-tenu de l'enjeu majeur que cette thématique représente pour le Pays de Bray. En parallèle, le contexte législatif et local a permis que ce SLD vienne alimenter les réflexions sur la prise de compétence AOM par les communautés de communes. L'enquête mobilité composée de 4 questionnaires qui a été diffusée sur le territoire est venue préciser les attentes et permettre d'adapter les propositions d'actions du SLD en fonction des besoins des habitants

Le plan d'action du SLD est divisé en 4 axes.

- Axe 1 : Améliorer les accès aux pôles d'échanges, de services et d'emplois.
- Axe 2 : Promouvoir un usage raisonné de la voiture et développer les modes actifs.
- Axe 3 : Hiérarchiser le réseau de voirie et anticiper les éventuels points durs et futurs. (Faire évoluer les plans de circulations communaux pour dissuader les trafics de shunt).
- Axe 4 : Actions en faveur d'une mobilité rurale durable en Pays de Bray.

Dans la perspective de mise en œuvre du SLD et d'accompagnement des communautés de communes, le PETR a mis en place un groupe mobilité.

Le groupe mobilité a pour objectif de :

- Rappeler les travaux déjà réalisés.
- Identifier les acteurs à mobiliser selon les projets.
- Créer des synergies (cohérence des actions en matière de mobilité).
- Informer les différents acteurs sur les évolutions réglementaires.
- Présenter des actions innovantes (retours d'expérience, visite de terrain...).
- Diffuser des appels à projets et des financements pertinents en matière de mobilité.

Monsieur PICARD expose la composition du groupe mobilité :

- Les communautés de communes
- Les communes génératrices de flux
- La commission services du PETR
- Les acteurs locaux (Vél'Oser, MLT,)
- Des représentants du conseil de développement

6. Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur LEFRANÇOIS donne la parole à Madame GRINDEL.

La ligne de trésorerie du PETR d'un montant de 300 000 euros arrivera à expiration le 8 juin 2022. A ce jour, 150 000€ sont utilisés sur cette ligne de trésorerie. Il convient de négocier son renouvellement pour un montant de 300 000 euros.

Le crédit agricole nous fait la proposition pour une ligne d'un montant de 300 000 euros, avec un taux d'intérêt de 1,15 % (taux variable euribor 1 mois moyenné, flooré à 0 %).

DELIBERATION :

Considérant que notre ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 euros arrivera à expiration le 8 juin 2021.

Monsieur le président précise qu'il est nécessaire de renouveler notre ligne de trésorerie pour un montant de 300 000 euros.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet de renouvellement de la ligne de trésorerie.

Monsieur le président présente au comité syndical l'offre de financement reçue.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le président et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au besoin annuel de financement en attente de versement des subventions.

Montant total du financement : 300 000 €, répartis suivant modalités ci-dessous :

- Taux variable sur index : Euribor 1 mois moyenné flooré à 0% + Marge : 1.15 %
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Commission d'engagement à 0.10% soit 300 €
- Frais de dossier : 100 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- *Renouveler la ligne de trésorerie du PETR du Pays de Bray pour un montant de 300 000 € auprès du Crédit agricole de Normandie.*
- *Autoriser le Président à signer les contrats relatifs à la ligne de trésorerie selon les modalités présentées ci-dessus.*

7. Clé de répartition PETR/ADS

Madame GRINDEL rappelle que l'article 7 des statuts du PETR du Pays de Bray précise que le PETR du Pays de Bray peut exercer des missions de prestations de services en matière d'urbanisme (instruction du droit des sols...).

Le service ADS fait l'objet d'un budget annexe.

Il est nécessaire de définir une clé de répartition entre le service ADS et le PETR pour les factures globales (ex : téléphone, logiciel de comptabilité, location machine à affranchir, ...) ainsi que les frais salariaux de secrétariat et de comptabilité. L'effectif total du PETR est de 17 ETP, l'effectif du service ADS de 5 ETP.

DELIBERATION :

Considérant l'article 7 des statuts du PETR du Pays de Bray précisant que le PETR du Pays de Bray peut exercer des missions de prestations de services en matière d'urbanisme (instruction du droit des sols...)

Considérant le budget annexe ADS relatif au fonctionnement et aux dépenses d'investissement du service ADS

Considérant la nécessité de définir une clé de répartition entre le service ADS et le PETR pour les factures globales (ex : téléphone, logiciel de comptabilité, location machine à affranchir, ...) et les frais salariaux de secrétariat et de comptabilité

Considérant le fonctionnement actuel de la structure, il est nécessaire de réajuster la clé de répartition,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- *Annuler et remplacer la délibération D816 du 2 mars 2021,*
- *Définir une clé de répartition de 5/17ème pour les factures globales, et les frais salariaux de secrétariat et de comptabilité, correspondant à l'effectif du service ADS au sein du PETR, à compter du 1er avril 2022.*

8. Questions diverses

Monsieur le président demande aux délégués présents s'ils ont des questions. Aucune question n'est posée.

Monsieur le Président annonce les dates des prochaines réunions :

- Animation « Au printemps, ça redémar(r)e » : 21 mars 2022 à 13h30
- Animation « Mares : leurs intérêts, leurs enjeux, leurs entretiens » : 22 mars à 14h
- Assemblé plénière du CoDev : 2 avril 2022 15h
- Comité de programmation LEADER : 4 avril 2022 14h
- Animation « Au printemps, ça redémar(r)e » : 05 avril 2022 à 09h30
- Animation « Tourbière » : 06 avril 2022 à 14h00
- Réunion des présidents CdC / PETR : 7 avril 2022
- SCoT – séminaire communes : 25 avril 2022
- Bureau PETR : 26 avril 2022 18h
- SCoT – concertation publique : 16 mai 2022
- Comité syndical PETR : 17 mai 2022 18h
- ADS - réunions destinées aux communes adhérentes (logiciel Cart@ds) : fin avril / début mai 2022 (à préciser)
- Animation « Flore, Faune et usage des mares » – Fête de la nature : 21 mai 2022 à 14h00
- Animation « Au printemps, ça redémar(r)e » - Fête des mares : 04 juin 2022 à 14h00
- Animation « Les chauves-souris : des colocataires discrètes » : Juin
- Démonstration d'un chantier de lutte contre une espèce exotique envahissante : Juin/juillet

Monsieur le Président remercie toute l'équipe et particulièrement Madame GRINDEL pour son travail sur le budget.

Monsieur le Président lève la séance à 19h30 et remercie les délégués et la presse.